

LABEGUDE INFORMATIONS DU 26 DECEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Présents : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, FRENEAT Nathalie, HUOT Michèle, PETYT Corinne, PLAN Marie-Paule, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, KAPPEL Roger, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

Absents excusés : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, RAOUX Mélody, M. CHANEAC Alain,

Procuration : Mme RAOUX Mélody à Mme DUCHAMP Cécile,

Secrétaire de Séance : M. BOIRON Jean-Claude

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Accord pour les décisions modificatives n°3 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 165-041 – Dépôts et cautionnements reçus - 1000,00 €

Article 165-16 – Dépôts et cautionnements reçus + 1000,00 €

OBJET : PUP LE REY - DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal par 12 voix pour et une contre (M. KAPPEL) approuve le devis du SDE07 pour un montant de 36 367,37 € HT.

OBJET : REHABILITATION BOURG CENTRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise aux normes des trottoirs et reprise des réseaux EU et EP. Suite à l'appel d'offres la commune a reçu 4 propositions.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (M. KAPPEL) retient la proposition de l'entreprise EUROVIA, offre mieux-disante au regard des critères de jugement du règlement de la consultation, pour une offre globale de 777 330.49 € HT décomposée comme suit :

- Tranche ferme : 400945.27 € HT

- Tranche optionnelle : 376 385.22 € HT

OBJET : DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CHOIX D'UN GEOMETRE EXPERT POUR DES RELEVES TOPOGRAPHIQUES A LA BASSE BEGUDE

Suite aux études réalisées dans le cadre de la révision du PPRI, et avant l'approbation définitive des plans, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite consulter des géomètres experts afin de demander un relevé topographique contradictoire permettant de vérifier les points donnés par la DDT dans l'étude du PPRI.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander trois devis auprès de Géomètres Experts et le délègue pour approuver l'offre la mieux-disante.

OBJET : DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CHOIX D'UN GEOMETRE EXPERT POUR LE REPERAGE DES RESEAUX SENSIBLES

Monsieur le Maire indique qu'avant que les travaux de réhabilitation du Bourg Centre ne commencent, il est nécessaire de consulter des géomètres experts pour demander un repérage des réseaux sensibles, et particulièrement le réseau gaz.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander des devis auprès de trois Géomètres Experts et le délègue pour approuver l'offre la mieux-disante.

OBJET : SDE07 – TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le transfert de compétence Eclairage Public au SDE07 à compter du 1^{er} janvier 2018, approuve le procès-verbal relatif à l'inventaire des biens, droits et obligations transférés, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du SDE07.

OBJET : REVISION LOYER JULES FERRY

le conseil municipal à l'unanimité fixe à compter du 1^{er} janvier 2018 le loyer du 5, Rue Jules Ferry à 541 € et 94 € de charges

OBJET : REVISION LOYER 65, ROUTE NATIONALE

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le loyer du 65, Route Nationale à 271,00 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2018 et les charges au réel, avec un acompte de 80 € par mois et une régularisation annuelle au mois de décembre.

OBJET : ADIS – AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société ADIS, chez Maître AUBERT, notaire à AUBENAS, l'avenant N°1 au bail emphytéotique du 30 novembre 2010, concernant les logements de « La Châtaigneraie ».

L'avenant portera sur la parcelle AB 57 sur laquelle sont construits les garages de la 1^{ère} tranche et qui avait été omise dans le bail initial, mais aussi sur les parcelles AB 604 et AB 606 sur lesquelles sont construites une partie de l'école Simone Veil ainsi qu'une partie de la voirie. Les emprises foncières vont être redéfinies et le service du cadastre attribuera de nouveaux numéros de plan.

OBJET : CDG07 – AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour le personnel communal dans le cadre de la participation qui lie le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07) à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019.

La MNT constate une dégradation continue de ce risque et a proposé initialement une augmentation de 15% au CDG07 qui après négociation a obtenu une hausse du taux de cotisation de 7%. Le taux de cotisation initial négocié était en 2014 de 1.59 %, il a été porté en octobre 2015 à 1.57% mais avec l'instauration d'un stage d'un an, en 2017 à 1.80 %, il sera à compter du 1^{er} janvier 2018 à 1.92%.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 au contrat de prévoyance avec la MNT.

OBJET : CCBA – RAPPORT CLECT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASA DU CANAL D'IRRIGATION DE LA BASSE BEGUDE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Président de l'Association Syndicale Autorisée du Canal d'Irrigation de la Basse Bégude. Suite à des infiltrations chez un particulier, l'ASA a dû fermer le canal d'irrigation. Des travaux d'étanchéité estimés à 18066,07 € H.T. sont nécessaires. Le canal reçoit à cet endroit là les eaux pluviales de la commune, les infiltrations constatées chez le particulier peuvent donc aussi provenir des eaux pluviales, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande du Président de l'ASA en versant une subvention exceptionnelle de 9033 € correspondant à 50% du montant HT des travaux. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

OBJET : CONVENTION POLICE MUNICIPALE

Le conseil municipal par 10 voix pour et 3 abstentions (Mmes FRENEAT et PETYT et M. KAPPEL) autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation à compter du 1^{er} janvier 2018 de la police municipale avec les communes d'UCEL et VALS-LES-BAINS.

OBJET : MOTION COMPTEURS LINKY

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la motion proposée par Monsieur le Maire concernant le déploiement généralisé des compteurs Linky par l'entreprise ENEDIS.

Ce renouvellement génère certaines interrogations voire des inquiétudes à travers le territoire national, elles concernent :

- Le risque sanitaire lié aux ondes,
- L'atteinte à la vie privée,
- Le coût du remplacement de ces compteurs,
- L'impact écologique lié à la destruction des compteurs actuels,
- Des citoyens qui expriment leurs préoccupations face à l'installation de ces compteurs, envisagée sur la commune d'ici 2021.

OBJET : SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France. Il est demandé au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux qui doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ensemble du contenu de la motion et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

OBJET : VŒU DE SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire présente un vœu de soutien aux bailleurs sociaux de l'Ardèche.

Le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (M. KAPPEL) émet le vœu :

- que le Gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt et leur stratégie de développement ;
- que le Gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens ;
- et autorise Monsieur le Maire à alerter le député de la circonscription et les sénateurs du département de l'Ardèche sur les conséquences du volet logement du projet de loi de finances.

OBJET : MOTION EN FAVEUR DES EMPLOIS AIDES

La commune de LABEGUDE étant très touchée par la suppression de contrats aidés, le conseil municipal à l'unanimité approuve la motion à adresser à Monsieur le Président de la République, dont copie sera transmise à Monsieur le Député, Messieurs les Sénateurs et Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Il s'avère qu'en 2018 nos structures et associations vont devoir se passer :

- A l'école publique Simone Veil : d'un contrat aidé « Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) » qui ne sera pas reconduit au détriment des enfants en difficultés ;
- A l'école privée Saint Régis : de deux emplois aidés qui se terminent en mars 2018 et qui ne seront pas reconduits. Cette suppression compromet gravement le devenir de l'école ;
- A la Résidence du Val d'Ardèche, « foyer logement pour personnes âgées » : un hall d'accueil vient d'être aménagé, malheureusement le contrat aidé de cette personne affecté à ce poste ne sera pas reconduit comme celui d'une employée à la cuisine centrale ;
- A la crèche « La maison des Babélous » : un contrat ne sera pas reconduit.

OBJET : SEBA : MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications des statuts présentés, portant principalement sur les points suivants :

- Adhésion de la commune de BERRIAS-ET-CASTELJAU à la compétence assainissement
- Constater les nouvelles adhésions de communautés de communes suite à fusion ou modifications de Compétences
- Assurer la compatibilité descendante des statuts du syndicat avec ceux de la future régie d'exploitation
- Mettre en œuvre les orientations validées par la dernière commission « Pont de Veyrières – Gerbial », relatives à une mise à disposition juste, équilibrée et rentable des ressources du SEBA « Production en gros »
- Préciser quelques règles de représentation
- Corriger quelques erreurs matérielles dans la version des statuts en vigueur
- Supprimer des annexes devenues inutiles

OBJET : RETRAIT D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Monsieur le Maire indique qu'il a retiré les délégations de fonctions qu'il avait accordées à Monsieur Roger KAPPEL, 3^{ème} adjoint. Lorsque la délégation d'un adjoint lui a été retirée le dernier alinéa de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Le conseil municipal par 10 voix contre et 3 abstentions (Mmes PETYT et PLAN et M. KAPPEL) décide de ne pas maintenir Monsieur Roger KAPPEL dans ses fonctions d'adjoint au maire.

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- la mise à disposition de deux adjoints techniques du Centre Communal d'Action Sociale « Résidence du Val d'Ardèche » à la Mairie de LABEGUDE
- du personnel des services techniques de la Mairie auprès du CCAS en cas de besoin.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

1) SDEA : Notification des délibérations du 23 octobre 2017 et du 1^{er} décembre 2017

Délibérations approuvant l'adhésion en qualité de membres des communes de LABLACHERE, ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD, SAINT JEAN LE CENTENIER, et SAINT JULIEN LABROUSSE.

2) Guichet SNCF :

Monsieur le Maire signale que grâce au Président du Tout'Enbus une agence, tenue par des salariés de Tout'Enbus, devrait ouvrir dans les locaux de la maison de la mobilité.

RUES SAINT FRANCOIS REGIS ET MARIUS ET EDGARD ARGOUT

Rappel : Depuis le 13 octobre 2017, un sens unique de la circulation a été instauré Rue Saint François Régis (VC n°12) du n°1 au n°9 et du n° 2 au n° 12, ainsi que Rue Marius et Edgard Argout (VC n°2) du n° 1 au n° 41 et du n°2 au croisement de la Rue du 11 novembre 1918.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Dernier délai vendredi 30 décembre 2017, veuillez vous munir d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

COLLECTE SELECTIVE

Les poubelles à couvercles jaunes sont ramassées tous les vendredis des semaines paires, soit les 29 décembre 2017, 12 et 26 janvier 2018 et 9 et 23 février 2018.

VŒUX DU MAIRE

A l'occasion de la nouvelle année et pour la présentation des vœux à l'ensemble de la population, le Maire et son Conseil vous invitent à un apéritif d'honneur

qui aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 19h00

à la Salle des Fêtes - 44 Route Nationale

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS ET MEILLEURS VŒUX POUR 2018